



DÉLIBÉRATION N°2024-09-03-01
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE
D'ENREGISTREMENT POUR L'EXTENSION D'UNE UNITE
DE METHANISATION PRESENTEE PAR LA SAS BRION
AGROENERGIES sur la commune de BRION

Nombre de
conseillers : 13

L'an deux mil vingt-quatre le 09 mars à 10h30, le Conseil municipal de Brion, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Brion sous la présidence de Mr FOURRÉ Thierry

En exercice : 13

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 mars 2024

Présents : 08
Votants : 09
Retrait du vote : 01
Vote pour : 08
Vote contre : 00
Vote Blanc : 00

PRÉSENTS :
MM FOURRE, CHARTIER, CANTIAN, RENARD, RODET, VACHET
Mmes CHABENAT, QUELLET
ABSENTS :
Mr PELTIER donne procuration à Mr FOURRE
MM BEAUDOIN, POLONIO, SABLON
Mme BLANCHARD
SECRETAIRE DE SEANCE : Mr CHARTIER Serge

Vu l'ARRÊTÉ no 36-2024-02-02-00001 du 2 février 2024 portant ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement pour l'extension d'une unité de méthanisation présentée par la SAS BRION AGROENERGIES sur la commune de BRION.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, il est demandé de réunir le conseil municipal afin d'émettre un avis, par délibération, concernant la demande d'enregistrement citée en objet.

Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public, soit, au plus tard, le 8 avril 2024.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet de demande d'enregistrement pour l'extension d'une unité de méthanisation présentée par la SAS BRION AGROENERGIES sur la commune de BRION.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales relatif au conflit d'intérêt. Si l'un ou l'autre des membres du conseil municipal devait avoir un intérêt dans ce dossier, il est demandé à celui-ci de ne pas prendre part aux débats et à ne pas délibérer sur cette demande d'enregistrement.

Une consultation du public est ouverte dans la mairie de BRION en ce qui concerne cette demande, présentée par le président de la SAS BRION AGROENERGIES, dont le siège social est 281 route du Château d'eau — 36100 BRION, pour l'extension d'une unité de méthanisation sise à 770 chemin de la Font du Père, sur la commune de BRION.

Conformément à l'article du code de l'environnement, notamment ses articles R. 512-46-12 et suivants ;
Le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé sur la commune de Brion.

Monsieur le Maire présente des éléments du dossier de demande d'autorisation environnementale et d'autres documents tenus à disposition des conseillers municipaux.

Classement des activités :

Au titre des installations classées

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2781-1-b	Méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires	La quantité de matières traitées étant supérieure ou égale à 30 t/j et inférieure à 100 t/j	64,7 t/j	Enregistrement
2781-2-b	Méthanisation d'autres déchets non dangereux			

Au titre de la loi sur l'eau

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées		Régime
2150	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le SOUS-SOI, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	2 ^o Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Emprise totale du projet 6,64 ha environ	Déclaration

- Etes-vous favorable à la demande d'enregistrement pour l'extension d'une unité de méthanisation présentée par la SAS BRION AGROENERGIES sur la commune de BRION.

Résultats du vote : - Pour :08 ; Contre : 00 ; Abstention : 00 ; Blanc :00

Le Conseil municipal émet donc un avis favorable (en cas d'égalité des voix, la délibération est considérée comme défavorable) sur la demande d'enregistrement pour l'extension d'une unité de méthanisation présentée par la SAS BRION AGROENERGIES sur la commune de BRION.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Le Maire,
Mr FOURRÉ Thierry

Secrétaire de séance,
Mr CHARTIER Serge



La commune de Brion informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.